

Ordonnance  
 Les generaux Des Monnoies  
 Qui ordonne la Coue du marc d'or & d'arg.

Du 5. de cembre 1349.

NOUS vous mandons que vous  
 cloiez toutes les boestes des pices  
 de cinquante & de a livree de sol  
 six deniers tournois au marc  
 d'or fin, & de six livres quinze  
 sols tournois, & de sept livres  
 tournois au marc d'argent, &  
 faites nouvelles boestes & nouveaux  
 papiers de deslivraances & de  
 balances & faites inventaire de  
 tout ce que vous trouverez en lad.  
 Monnoye tant de billon de  
 deniers Comptans, comme de tout  
 ce qui y appartient & la maniere  
 accoustumee & faites payer au

Marchands à droit tour de papier  
toute ce qui leur sera deus de ce  
qui sera esfers de vant leur  
monnoyerie, et ce est fait faitte  
tanton convenir par des. L'ouue  
tous les changeurs et marchands  
frequentans la D. Monnoyerie leur  
dittes qui'ils auront pour haue,  
marc dor finz cinquante trois  
liures tournois, en prenant le  
denier a l'escu pour 18. 94 1/2.  
la piece et pour chaue marc  
d'argent blanc qui'ils porteront  
a la monnoye et faisant leur  
loy si comme ils faisoient  
auparavant cette Creüe 7. 7. 1/2.  
et pour chaue marc d'argent et  
billon noir et faisant leur  
loy si comme ils faisoient.

parquand 7<sup>es</sup> Tournois en vous  
 enuoyez tantost ces lettres veues  
 par leur et certain mespager toutes  
 les boestes de la Dite Monnoye led  
 inventaire, les lettres de plaigne  
 si aucunes en ouer et le maître  
 pour Compter, ou personne pour  
 luy qui ay la puissance de en  
 faire et nous reserues combien  
 il sera venu de billon et la Dite  
 Monnoye pour cette Cœur et  
 Comment la monnoye est garnie  
 Tournois et de Monnoyes, et  
 nous escriuer vos noms a cette  
 fois et toutes les fois que vous  
 nous escriuerez et nous enuoyez  
 vos droit. papiers, originaux  
 de destinationes quand vous nous  
 enuoyez aucunes boestes et nous  
 escriues combien les maîtres  
 preuenir de voir au Roy et vous

Marchand. et tout lestar delat.  
Monroye el aussy le jour et heure  
que vous recevrez ces lettres. escrit  
a Paris le 5. jour de Decembre l'anz 1349. l.

